

Règlements pour la distribution de points

2024-2025

Cycles de qualification pour les championnats provinciaux U-18 et U-20

- Le cycle de qualification pour les U-18 commence le 1^{er} février 2024 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
 - 1^{ère} partie : du 1^{er} février au 31 août 2024
 - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 9 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
 - 2^{ème} partie : du 1^{er} septembre au 16 décembre 2024
- Le cycle de qualification U-20 commence le 1^{er} mars 2024 et termine le lundi deux semaines avant le début du championnat provincial.
 - 1^{ère} partie : du 1^{er} mars au 31 août 2024
 - Note : Il faut qu'au minimum trois joueurs restent dans la même équipe pour la deuxième partie du cycle afin que les points soient comptabilisés. De plus, maximum 10 points pourront être gagnés durant la première partie du cycle. Tous les tournois joués après l'obtention du maximum de points ne compteront pas en termes de points, mais seront pris en compte en cas d'égalité au semage.
 - 2^{ème} partie : du 1^{er} septembre 2023 au 20 janvier 2025

Conditions de qualification

Le nombre de places aux championnats provinciaux n'est pas limité. La qualification repose cependant à chaque fois sur deux conditions :

- 1. Le nombre de points minimum accumulés**
 - Championnat provincial U-18 : avoir accumulé au moins 16 points
 - Championnat provincial U-20 : avoir accumulé au moins 18 points
- 2. Le type de compétitions jouées**
 - Championnat provincial U-18 : Participation à au moins un tournoi du circuit juvénile CQ
 - Championnat provincial U-20 : Participation à au moins un tournoi du circuit junior CQ

Points distribués selon le type de tournoi

Chaque équipe aura le droit de jouer autant qu'elle le souhaite pour accumuler des points. Pour accumuler des points, chaque équipe obtiendra des points selon le modèle suivant :

- **Circuit juvénile U-18 :**
 - Or - 10 points
 - Argent et bronze - 9 points
 - Participation - 6 points
 - **Circuit junior U-21 :**
 - Or - 11 points
 - Argent et bronze - 10 points
 - Participation - 6 points
 - **Tournois spécifiques** (JDQ, JDC, circuit provincial adulte, tournois U18-U21 des autres provinces et du Québec*, championnats canadiens) :
 - Or – 9 points
 - Argent et bronze – 7 points
 - Participation - 5 points
 - **Autres tournois** (4 équipes et plus, minimum 3 parties de 6 bouts) :
 - Or - 7 points
 - Participation - 4 points
- * Uniquement si 8 équipes et plus

Comme lors des années précédentes, il faut qu'au moins 3 joueurs de l'équipe aient participé au tournoi pour comptabiliser les points. Cependant, la personne remplaçante (ou 4^{ème} personne) pour le tournoi doit respecter les conditions du tournoi. Finalement, les tournois doivent être des tournois « réguliers » (pas de triple ou de double).

Classement des équipes au championnat provincial

Chaque équipe pour le championnat provincial U-18/U-20 sera semée en fonction du classement fait par les équipes avec l'aide de la fiche des points accumulés par chaque équipe durant le cycle. Si plusieurs équipes sont à égalité après l'annonce de ces critères, leur classement se fera selon les conditions suivantes :

1. Le nombre de points accumulés
2. Une participation de l'équipe au provincial de la catégorie supérieure (inscrit et qualifié), que cela soit pour U-21 ou adultes (élite) durant la même saison
3. Le nombre de tournois joués durant l'entièreté du cycle (1+2)